

Contrastes



Geoffroy Charue

Politique d'asile

La Belgique forteresse

Non, toute la misère du monde n'est pas en Belgique !

"On ne peut pas accueillir toute la misère du monde". Cette phrase, prononcée il y a près de 20 ans par le socialiste français Michel Rocard et sortie volontairement de son contexte (1), est devenue tristement célèbre dans les pays occidentaux.

Utilisée par le monde politique pour qui la migration et l'asile sont un fléau, ce slogan a rallié autour de lui une très large frange de l'opinion publique qui, surtout en période de crise, craint, voire rejette toute forme de solidarité et de générosité avec ceux qu'elle soupçonne de voler une part de son gâteau.

Peut-on dire que l'Europe accueille la misère du monde ? Pas vraiment !

Les pays limitrophes des zones en guerre ou en mal développement accueillent la plupart de leurs voisins qui fuient la mort, la torture, la faim ou le dérèglement climatique. Ce sont ces pays (bien plus pauvres que la Belgique !) qui accueillent une bonne partie de la misère du monde, souvent au risque de leur propre stabilité.

Pourtant, refuser le principe de la migration et de l'exil est tout simplement illusoire. Selon François Gemenne, chercheur à l'ULg, "cela échappe complètement aux politiques qui souhaitent la maîtriser. C'est une évolution structurelle liée à la marchandisation".

L'Europe et la Belgique ne semblent pas en être conscientes, elles qui construisent des forteresses législatives de plus en plus contraignantes et expéditives pour empêcher les demandeurs d'asile d'entrer ou de rester sur leur territoire.

"Je suis ferme, mais juste", assène sans cesse Maggie De Block au Parlement et dans les médias. Ce dossier - et en particulier l'interview de Zoé Genot - montre à quel point sa fermeté peut être injuste et brutale. Ce qu'elle oublie généralement de dire, c'est que la Belgique accueille effectivement un nombre important de migrants, mais que ceux-ci sont majoritairement européens. Et qu'en matière de demande d'asile, leur nombre est fortement en baisse dans notre pays alors qu'il augmente globalement en Europe.

En outre, peut-on vraiment être fiers que le nombre de demandeurs d'asile recule alors que le nombre de zones en guerre augmente dans ce monde ?

Le dossier fait le point sur les procédures d'asile et l'évolution du nombre de demandes, sur les multiples raisons de la migration. Nous entr'ouvrons la porte des centres fermés et ouverts pour découvrir l'univers carcéral qui y règne à travers le parcours de Salif, originaire d'Afrique centrale.

Nous le concluons par une note positive, celle des réseaux de solidarité qui se mettent en place pour les aider au quotidien et défendre leurs droits.

Monique Van Dieren

1. La phrase complète était : « La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde mais elle doit en prendre sa part ».

Photos : Geoffroy Charue

La plupart des photos que vous trouverez dans ce dossier ont été réalisées au centre d'accueil Fedasil de Pondrôme et ont fait l'objet d'une exposition à l'été 2009. Leur auteur, Geoffroy Charue, travaille dans ce centre depuis plus de dix ans. Au travers de ses photographies, il a voulu apporter un regard différent sur le quotidien dans les centres et montrer qu'au-delà des difficultés qu'ils traversent, les réfugiés aspirent surtout à une vie normale...

Merci d'avoir accepté que nous les utilisions.

L'asile, Une voie (souvent) sans issue

Toute la misère du monde s'est-elle réfugiée en Belgique ? Notre pays se situe dans le peloton de tête des Etats membres de l'Union européenne pour l'accueil de migrants. Mais ceux-ci sont surtout des ressortissants européens. En ce qui concerne l'accueil des demandeurs d'asile, c'est différent : leur nombre est en baisse alors qu'il augmente dans d'autres pays européens. Coup d'œil sur la procédure d'asile et l'évolution des demandes.



Geoffroy Charue

La Belgique se classe certes dans les Etats membres de l'Union européenne (UE) qui accueillent le plus de migrants. Cependant, il faut distinguer la migration économique de la demande d'asile. Et notre pays accueille surtout des ressortissants européens (65% des migrants), comme le note le chercheur de l'ULg François Gemenne. Viennent ensuite les personnes originaires des Balkans, du Maghreb et l'Afrique subsaharienne. Ces derniers étant surtout accueillis en Allemagne et en Angleterre. L'immigration économique a été officiellement arrêtée en 1974 en Belgique et c'est essentiellement en fonction de la demande de travail (principe de la migration « choisie ») et sur base du regroupement familial (dont les conditions ont été également restreintes) que des personnes non demandeuses d'asile peuvent encore légalement venir en Belgique.

Dans cet article, c'est à la procédure d'asile que nous nous intéresserons, et ce sur le territoire belge. Elle s'inscrit dans un cadre européen défini par les Etats membres. Sans le détailler, soulignons que si elle prend sa source en 1951 avec la Convention de Genève, la politique commune d'asile, développée en lien avec la création de l'espace Schengen dans les années 1990, se veut de plus en plus restrictive. L'UE s'emploie à externaliser le plus possible l'accueil et

l'hébergement des demandeurs d'asile dans des zones situées près de ses frontières, voire hors de celles-ci.

Statut de réfugié et protection subsidiaire

La Belgique accorde depuis 1953 un statut de réfugié selon les critères de la **convention de Genève**. Cette convention internationale définit le statut de réfugié en tant que personne ayant une crainte d'être persécutée dans son pays d'origine en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou encore de ses opinions politiques. Le demandeur d'asile doit pouvoir apporter des preuves que ses craintes sont fondées.

Depuis 2006, la Belgique est également susceptible d'octroyer un statut de **protection subsidiaire**. Il s'agit d'un statut temporaire qui peut devenir définitif, à certaines conditions. Il concerne les personnes qui sont reconnues comme courant un risque réel de subir des atteintes graves en cas de retour dans leur pays d'origine. Actuellement, **quatre instances** interviennent dans la procédure de demande d'asile : L'Office des Etrangers (OE) ; le Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) ; le Conseil du ►

- ▶ contentieux des Etrangers (CCE) et enfin le Conseil d'Etat. Si les deux premières sont incontournables, la troisième concerne les procédures de recours en cas de refus. Le Conseil d'Etat, pour sa part, peut être saisi en dernier recours, non pas sur le contenu mais sur la légalité de la décision.

Première étape du parcours : l'Office des Etrangers

Toute personne qui veut demander l'asile en Belgique doit se rendre le plus rapidement possible auprès de l'Office des Etrangers. C'est la première étape du parcours sur le territoire.

La tâche de l'Office des Etrangers est d'examiner si la demande est recevable. Il procède à un premier interrogatoire sur les motifs du demandeur et enregistre ses déclarations. Il vérifie aussi si la Belgique est bien l'Etat membre de l'Union Européenne (UE) responsable de l'examen¹. Ceci procède du règlement de Dublin II de 2003 (succédant à celui de Dublin I) qui vise à restreindre les demandes d'asile au sein de l'UE. En vertu de ce règlement, les données biométriques des demandeurs d'asile sont enregistrées dans une banque de données européenne et chaque Etat membre peut ainsi vérifier si la personne a déjà introduit une demande ailleurs, auquel cas il peut l'y renvoyer.

L'enregistrement s'accompagne d'une série d'obligations : le demandeur d'asile doit notamment pouvoir prouver son identité complète (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité). Pas si simple lorsqu'on a fui son pays, que celui-ci ne vous a pas délivré de visa ou a confisqué vos papiers... Il faut également préciser la date d'arrivée en Belgique et donner une adresse de domiciliation. Car l'administration prend

désormais une grande place dans la vie du demandeur, qui apprendra par courrier où en est sa demande. S'il n'a pas d'adresse, c'est celle du CGRA qui en tiendra lieu. Il faut encore décider de la langue qui sera utilisée au long de la procédure. Soit le demandeur opte pour le français ou le néerlandais. Soit il fait appel à un interprète. Dans ce cas c'est l'Office des Etrangers qui déterminera la langue. Le règlement de Dublin II impose, on l'a vu, une « traçabilité » ! On prend donc les empreintes digitales. Puis une photo, pour le dossier d'attestation de la demande. Et enfin une radiographie des poumons pour vérifier que la personne n'est pas porteuse de la tuberculose. Autant dire que la première étape n'a rien d'une sinécure.

Au terme de ce premier examen, si l'Office des Etrangers conclut que la Belgique n'est pas responsable de l'examen de la demande, il refuse le séjour et délivre un ordre de quitter le territoire (OQT) ainsi qu'un laissez-passer vers l'Etat membre de l'UE responsable, généralement le premier pays où le demandeur d'asile est entré en UE. Il se peut aussi que ce ne soit pas la première fois que la personne demande l'asile en Belgique. Dans ce cas, elle devra justifier de sa nouvelle demande en apportant des faits nouveaux et en expliquant pourquoi ils n'avaient pas été exposés auparavant.

Le CGRA, au centre de la procédure

Si l'OE estime la demande recevable, le dossier du demandeur d'asile est alors transmis au Commissariat général pour les Réfugiés et Apatrides. Depuis juin 2007, c'est en effet le CGRA qui est au cœur de la procédure et accorde ou non le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. C'est lui qui pro-

La crise de l'accueil

On retiendra de l'hiver 2010 l'image des files interminables d'hommes, de femmes et d'enfants le long de la rue qui mène au dispatching de Fedasil. Ils espèrent se voir désigner le lieu d'accueil où ils pourront trouver le gîte et le couvert auxquels la loi leur donne droit, en tant que demandeurs d'asile. Mais beaucoup attendent en vain. Cette année-là, en effet, au plus fort de l'hiver, quelque 7.700 personnes n'ont pu obtenir de place dans un centre d'accueil et ont dû chercher un abri de fortune, en rue, dans un squat ou une gare. Un véritable désastre, peu imaginable dans un pays comme la Belgique. Et pourtant...

En fait, en 2010, cela faisait déjà trois ans que la Belgique n'assumait plus ses obligations internationales, malgré les nombreux coups de sonnettes d'alarme des associations et de l'ensemble des acteurs de l'accueil. Les causes en sont multiples. Dans le numéro de *Migrations-magazine* du printemps 2011, Sylvie de Terschueren (Ciré) cite l'augmentation des demandes d'asile, mais aussi les choix politiques inscrits dans les réformes législatives, ainsi que le manque d'anticipation du gouvernement et encore le fait qu'il n'y en a tout simplement pas eu durant une longue période, ce qui a retardé la prise de décision.

En ce qui concerne les choix politiques, la nouvelle loi qui organise l'accueil des demandeurs d'asile dès 2007 sera l'un des rouages de la crise à venir. En effet, dans ce nouveau système, il n'est plus question d'aide financière (par exemple pour se loger), mais d'accueil matériel. Celui-ci est prévu durant toute la durée de la procédure d'asile. Autrement dit, les demandeurs d'asile doivent séjourner en structures d'accueil et pas ailleurs. En outre l'accueil est élargi à d'autres bénéficiaires (dont les mineurs non accompagnés et non demandeurs d'asile, et les étrangers déboutés). Mais le gouvernement n'anticipe pas les conséquences de cette réforme : il ne crée pas de nouvelles places au sein



Geoffroy Charue

cède à l'examen approfondi de la demande.

Pour cela, la personne qui a introduit une demande est appelée à une audition. Il s'agit d'entendre son récit et d'examiner si les motifs qui l'ont poussé à demander l'asile sont justifiés, du point de vue du CGRA, au regard des critères de Genève ou de la protection subsidiaire.

Le traitement du dossier peut prendre entre trois et six mois voire plus longtemps. La complexité des situations peut être une cause de prolongation, mais la procédure d'asile a connu des années d'engorgement telles que des demandeurs d'asile ont parfois attendu 10 ans avant de connaître l'issue de leur dossier, et que cette longue période fut en soi un critère de régularisation. A l'heure actuelle, le CGRA fait état d'un bilan satisfaisant pour l'année 2013 : « Pour les nouvelles demandes introduites en 2012 et en 2013, une décision a été prise dans un délai moyen de 3 mois. Pour les personnes ressortissantes d'un pays d'origine sûr, une décision de prise en considération

est toujours prise dans les 15 jours ouvrables, comme prévu dans la loi ». Et il prévoit manifestement d'arriver au bout de l'arriéré historique : « Fin mars 2012, la charge de travail était encore de 15.343 dossiers. La charge de travail totale porte maintenant sur 8.145 dossiers, dont 3.900 peuvent être considérés comme la charge de travail normale. Cela signifie que ces derniers 17 mois, 7.189 dossiers de l'arriéré ont été traités. Ce qui revient à 423 dossiers par mois. A ce jour, il reste 4.245 dossiers. »

Au terme de cette partie de la procédure, plusieurs cas de figure sont possibles.

Soit le CGRA accorde le statut de réfugié. Dans ce cas, l'heureux élu se rend auprès de l'administration communale de son domicile où il se verra remettre une « carte B » de séjour à durée illimitée.

Soit le CGRA ne reconnaît pas le statut de réfugié mais octroie la protection subsidiaire. Dans ce cas, le demandeur ne pourra obtenir qu'une « carte A » pour un séjour limité à un an, prolongeable. Si cependant la prolongation dépasse cinq ans, elle devient définitive. Soit le CGRA n'accorde ni le statut de réfugié ni la protection subsidiaire et le demandeur d'asile débouté est déclaré en état de séjour irrégulier. Il reçoit alors un OQT.

Dans les deux derniers cas de figure, la personne peut introduire une demande de recours auprès du Conseil du Contentieux des Etrangers. L'administration communale lui délivrera alors l'annexe 35, un document valable trois mois et prolongeable chaque mois jusqu'à la fin de la procédure de recours.

Enfin si les recours n'aboutissent pas à une reconnaissance de statut, l'Office des Etrangers remettra à nouveau un OQT, moyennant un délai de 10 jours, qui peut être prolongé si le demandeur débouté se mon-

du réseau d'accueil et supprime le « plan de répartition » qui permet de « dispatcher » des demandeurs dans différents CPAS.

A cela s'ajoutent le temps mis à déterminer les critères de régularisation tant attendus ; les délais de traitement des dossiers qui s'allongent ; les refus d'octroi de la protection subsidiaire aux Afghans et aux Irakiens, qui réintroduisent leur demande... En 2008, le réseau d'accueil est saturé. En juin 2009, après plusieurs condamnations par les tribunaux du travail à de lourdes astreintes, Fedasil commence à organiser l'hébergement dans des hôtels. Mais cette solution de secours dans des hôtels souvent de qualité médiocre et sans les équipements nécessaires (pas de quoi cuisiner, par exemple), prive aussi les personnes de l'accompagnement auxquels elles ont droit et dont elles ont bien besoin. Finalement, en urgence et non sans mal, des sites ont été mis à disposition (casernes, centres de vacances...) et aménagés plus ou moins sommairement, afin de créer 3.500 places à titre temporaire, jusqu'en février 2011, ce qui a permis de mettre fin aux non-désignations (pas d'assignation de place d'accueil).

Quelles conclusions le gouvernement tire-t-il de cette crise ?

En termes d'accueil, des places ont de nouveau été supprimées (23.638 en 2011, un peu plus de 22.000 en 2013). En termes de politique d'asile, les réformes législatives de 2013 témoignent d'une volonté de plus d'efficacité dans le traitement des dossiers, mais aussi d'une volonté de restreindre le droit d'asile en luttant contre les demandes multiples, qui seraient le signe d'abus. Pointons en particulier la suppression de l'accueil aux demandeurs d'asile qui introduisent une nouvelle demande. Ce qui revient à retirer l'accompagnement pourtant indispensable à ces personnes qui font partie des groupes les plus vulnérables de la société.

En Belgique, contrairement à la logique européenne, les politiques de l'asile et de l'accueil ont été élaborées de manière distincte. Un choix positif qui considère que l'accueil donne droit à l'aide sociale et relève donc de la compétence du ministre en charge de cette matière. Néanmoins, comme le note Sotieta Ngo (Ciré) dans le *Migrations-magazine* du printemps 2011, les réformes de 2006, (comme la fin de l'accueil sous forme d'aide financière) montrent qu'asile et accueil sont de plus en plus pensés globalement, notamment en vue de réduire ou du moins de maîtriser davantage la durée de la procédure.

- tre coopératif à propos du trajet de retour. Ce délai n'est pas activé dans le cas d'un refus du CGRA pour une demande « d'asile multiple », c'est-à-dire lorsque la demande d'asile n'est pas la première introduite par la personne. Notons encore qu'il existe une procédure accélérée pour les ressortissants d'un Etat membre de l'UE, ou d'un pays candidat à le devenir.

FEDASIL : l'accueil

Pendant toute la durée de la procédure, recours compris, le demandeur d'asile a droit à un accueil, c'est-à-dire une aide matérielle. Celui-ci est organisé via FEDASIL dont le dispatching est situé à côté de l'Office des Etrangers. Les demandeurs d'asile sont orientés vers des centres ouverts (environ 22.000 places d'accueil), où ils bénéficient d'un accompagnement médical, social, matériel et juridique. Durant les quatre premiers mois, les demandeurs d'asile sont hébergés dans des structures collectives. Après cette période, ils peuvent prétendre à un logement individuel.

Cependant, le CGRA peut décider du maintien « en un lieu déterminé » (à savoir en centre fermé). C'est le cas notamment durant la procédure « Dublin » ; si le demandeur se montre peu coopératif durant l'interrogatoire de l'OE ; si le demandeur d'asile est débouté.

La demande d'asile est en baisse

Si la demande d'asile a tendance à augmenter en Europe, la situation semble s'inverser en Belgique depuis 2012, selon les chiffres du CGRA : « *Pendant le premier semestre de 2012 il y a eu en moyenne 1.830 demandes d'asile par mois* ». Et la tendance se confirme : « *En 2013, 15.840 demandes d'asile ont été introduites en Belgique, ce qui constitue une diminution de*

26,2% par rapport à l'année 2012. Il s'agit du chiffre le plus bas de demandes d'asile introduites depuis 2008.»

Cette tendance semble être le résultat des orientations de la politique d'asile belge actuelle : campagnes de dissuasion menées par le gouvernement dans une série de pays dont proviennent des demandes ; accélération du traitement des dossiers selon le principe « dernier arrivé, premier sorti » (Last in, first out), meilleure collaboration entre les instances, découragement des demandes d'asile multiples. Et l'instauration d'une liste de pays dits « sûrs » a joué également son rôle. La première liste publiée le 1^{er} juin 2012 reprenait 7 pays considérés comme sûrs (et donc ne permettant pas de fonder des motifs de demande d'asile). Il s'agissait de l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Serbie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et l'Inde. Il s'en est suivi la même année une diminution sensible (36%) des demandes d'asile provenant de ces pays. Ce qui permet de souligner qu'il s'agit non pas tant d'une baisse du nombre de personnes qui voudraient bien déposer une demande d'asile, que d'une augmentation du refus de considérer un certain nombre de demandes comme recevables. En ce sens, malheureusement, la Belgique se montre ni plus ni moins que le bon élève de l'Europe « forteresse »

Christine Steinbach

1 Un Règlement CE n°343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établit les critères et mécanismes servant à définir quel Etat membre est responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des Etats membres (plus la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Lichtenstein) par un ressortissant d'un pays tiers (non membre de l'UE).



Les vraies raisons de la migration

A force d'envisager l'immigration sous un angle chiffré, on occulte les raisons expliquant les flux migratoires. L'absence de contextualisation n'est pas sans conséquence ; elle renforce même les préjugés à l'égard du migrant. Celui-ci possédant son parcours et ses propres raisons de quitter une terre au profit d'un sol inconnu, tentons d'apporter un regard neuf sur un phénomène hors de contrôle.



Geoffroy Charue

En mars 2009, Aref, un jeune Afghan, introduit pour la première fois une demande d'asile en Belgique. En octobre 2013, celui-ci est expulsé. Peu de temps après, sa mort soulève à juste titre une certaine indignation. Son sort, presque connu d'avance en cas de retour sur un sol dangereux pour lui, met quelque peu en lumière la froide et catégorique politique actuellement menée par notre gouvernement et sa Secrétaire d'Etat à la politique d'asile et à la lutte contre la pauvreté. Pourtant, quelques semaines plus tard, un quotidien publie l'avis favorable et le soutien d'une partie majoritaire de la population à ladite politique. Par cruauté ? Certainement pas.

« C'est une décision difficile à prendre, mais juste ! »

La force idéologique avec laquelle sont avancés les chiffres (diminution de la demande, augmentation des expulsions, économie réussie par le gouvernement, etc.) conduit l'opinion publique à oublier les raisons pour lesquelles des personnes choisissent (ou pas !) de migrer. Cette construction politique et médiatique réussit à occulter le vécu des personnes, créant de vastes fourre-tout simplifiés. La stratégie de communiquer du gouvernement finit par démontrer avec une malhonnêteté intellectuelle certaine comment il est possible d'avancer en prenant des décisions politiques « difficiles mais justes ».

De la tentative de contrôler l'incontrôlable

Face à l'hystérie des chiffres et de l'impératif d'efficacité, ce qui justifie, ce qui explique, ce qui motive la migration des citoyens de par le monde est par consé-

quent passé sous silence.

Trop occupée à ce qui ressemble à des jeux infantilisants de catégorisation, la politique d'asile menée dans notre pays hiérarchise les demandes diverses ; elle réalise l'exploit de rendre « normale » l'idée qu'il y ait de bonnes et de mauvaises raisons de migrer, et, par extension, de bons et de mauvais migrants. Pourtant, le flux migratoire est hors de contrôle⁽¹⁾. Il est par conséquent illusoire pour les politiques de penser qu'elles peuvent opérer une quelconque sélection de qui sera ou non accueilli sur leur territoire. En fantasmant sur son pouvoir de contrôle des mouvements migratoires, notre politique ne peut que se fourvoyer dans des démonstrations chiffrées stériles, avec le danger d'aller vers des choix de société et des mesures politiques mal adaptés aux situations réelles⁽²⁾.

S'il est facile de « s'improviser expert », où « chacun donne son avis »⁽³⁾, la relative indignation d'une petite partie de la population, provoquée par notre politique relative à l'asile, rapidement qualifiée de sentimentalisme voire de naïveté, est finalement peu de chose face à l'horreur souvent vécue par les migrants.

La globalisation de la pauvreté

Conditions économiques difficiles voire insupportables, persécution liée à un engagement politique volontaire ou hérité (par exemple une personne dont un parent fut membre d'un parti pourchassé), environnement dévasté par la guerre, ou simplement volonté d'améliorer les conditions d'une vie, les migrants ne quittent pas leur pays le cœur léger. Si la multiplicité des raisons qui peuvent engendrer la migration est forcément impossible à recenser de manière exhaustive, les rai-

► sons économiques, politiques, culturelles qui poussent des êtres humains à tout quitter pour ce qui s'apparente souvent à l'inconnu ne sont qu'une partie de ce que notre politique de l'immigration occulte. En limitant quasi exclusivement l'immigration à des raisons qui trouvent leur origine commune dans la misère, le message envoyé à la population est clair : «
Pouvons-nous accueillir toute la misère du monde ?! ». Cette litanie, entendue jusqu'à l'écœurement, est l'ultime rempart pour justifier une certaine rigidité politique, mais aussi comme moyen de dissimuler sa propre impuissance. Elle fournit un discours simple, floute la complexité des situations et utilise la situation problématique de l'accueil des migrants à des fins argumentatives justifiant le repli politique, repli à la fois économique, identitaire, national. Si la dimension «
misérable » de la migration semble seule à être retenue et mise en avant, ce qui est effacé de la mémoire collective est que la migration est depuis toujours inscrite dans le fonctionnement même de nos sociétés⁽⁴⁾. Loin des théories désespérées voyant dans l'immigration un glissement de nos sociétés vers plus de pauvreté, plus de misère et moins d'avenir tant professionnel qu'économique, ce chaos est avant tout mental, conditionné par la frustration et la peur de l'autre. Dans une société en crise, l'«
autre » est synonyme de changement ; et ce dernier est rarement envisagé comme un apport, une richesse ou un renforcement positif.

L'écart économique nord-sud comme éternelle vision de la migration

«
Toute la misère du monde », cette vieille rengaine porte en elle toutes les raisons économiques que nous supposons être celles qui justifient la migration. Pourtant, la réalité du flux migratoire met à mal ce pré-supposé : si tel était le cas, les mouvements migratoires seraient toujours les mêmes, à savoir des popu-

lations très pauvres se déplaçant dans une zone plus aisée. La réalité est tout autre : le Centre pour l'Égalité des Chances pointait récemment que l'immigration en Belgique est majoritairement intra-européenne, et non (nord-) africaine ou asiatique. En 2011, sur les 138.071 immigrations d'étrangers, 78.473 correspondaient à des entrées de ressortissants de l'Union européenne, ce qui représente 56,8%. En 2012, cette tendance est même passée à 63%⁽⁵⁾. Aujourd'hui, François Gemenne, chercheur en sciences politiques à l'ULg et Sciences PO à Paris, parle de 65%.

Une étude publiée en 2012⁽⁶⁾ par Itinera Institute analyse les résultats de l'immigration extra européenne. Les motifs principaux sont : le regroupement familial (49%), les étudiants (13%) et les travailleurs (8%). Les demandeurs d'asile, eux, sont sous la barre des 30.000 demandeurs par an.

Ces chiffres ont le mérite de bousculer le fantasme entretenu d'un flux de migrants à l'affût d'un Etat-providence, mettant encore plus à mal la situation économique du pays accueillant, finissant ainsi d'appauvrir davantage le pouvoir d'achat des citoyens, qui, en plus, voient les offres d'emploi leur échapper. Quel chaos ! Dès lors, comment expliquer, comme le pointe François Gemenne⁽⁷⁾, l'important mouvement migratoire au départ de la France pour l'Angleterre ?

Si la migration intra-européenne, majoritaire, vient déjà bousculer le stéréotype du facteur économique comme seule raison de migrer, un autre aspect est à prendre en compte : ce ne sont jamais les personnes les plus pauvres d'une population déjà pauvre qui choisissent de migrer ; car la migration a un coût⁽⁸⁾. Ce choix coûte bien souvent très cher, et implique pour le futur migrant d'être en mesure de réunir les ressources et les moyens nécessaires. Si bien que les migrants appartiennent à ce que l'on peut nommer «
la classe moyenne » des populations pauvres. Comment dès lors

Quelques causes en détails

Les raisons qui poussent des personnes à quitter leur pays ou leur région sont multiples et répondent la plupart du temps à une situation de grande difficulté, voire de détresse, individuelle ou collective :

- **La guerre** : en 2008, on dénombrait une quinzaine de conflits armés de haute ou moyenne intensité (Congo, Soudan, Tchad, Éthiopie, Somalie, Sri Lanka, Pakistan, Irak, Afghanistan, Israël-Palestine, Tchétchénie...). Ajoutons la Syrie à cette triste liste. Depuis 2011, cette guerre a déjà fait 140.000 morts et plus de 2,5 millions de réfugiés. La grande majorité se trouve dans les pays limitrophes : 800.000 au Liban, 600.000 en Jordanie, 700.000 en Turquie, 120.000 en Egypte. Ce ne sont pourtant pas des pays riches ! Ils sont seulement 50.000 en Europe, principalement en Allemagne et en Suède. En Belgique, ils sont environ un millier.
- **Les violations des droits humains** : dans certaines régions, les groupes armés non étatiques (seigneurs de guerre, bandes criminelles ou chefs de clan) ont droit de vie et de mort sur la population. Par ailleurs, dans de nombreux pays, le fonctionnement des États est marqué par la corruption, les abus de pouvoir et les violences. Parmi les pays pointés plus particulièrement par Human Rights Watch, on trouve notamment: le Népal, l'Iran, le Soudan, les pays de la Région des grands Lacs (dont la République Démocratique du Congo), l'ex-URSS (surtout Biélorussie, Tchétchénie, Turkménistan, Ouzbékistan), la Birmanie, la Corée du Nord, le Tibet, la Chine, la Syrie, le Vietnam, le Zimbabwe...
- **La pauvreté** : 50% de la population mondiale survit avec moins de 2 \$ par jour (dont 20% avec moins de 1\$ par jour). Les pays les plus avancés représentent 16% de la population mondiale et bénéficient de 81% des revenus mondiaux. Par ailleurs, dans nombre de pays, on observe un accroissement des inégalités entre les habitants d'un même pays.
- **Les raisons climatiques et environnementales** : plus de 25 millions de personnes ont déjà dû fuir leur région ou leur pays suite à des catastrophes humanitaires liées à des dérèglements climatiques et à la destruction de leur milieu de vie pour des causes diverses (catastrophes naturelles, accidents industriels, désertification, déforestation...). Les Nations Unies prévoient 250 millions de réfugiés climatiques en 2050. Il n'existe encore aucun statut spécifique pour ce type de réfugiés.
- Il existe également d'**autres motivations** : poursuivre ses études et élargir ses connaissances avant de rentrer au

continuer de poser un jugement aveugle sur ces personnes qui quitteraient tout sans ressource professionnelle, naïvement, pour un prétendu Eldorado dont elles dépendraient, cette perception réduisant ainsi leur décision de quitter une zone géographique à une impulsion, un rêve, un motif qui échapperait ainsi à toute forme de rationalisation ?

Ce n'est jamais la misère ou la stricte pauvreté qui amène une personne à tenter de vivre sa vie ailleurs ; plutôt la désespérance⁽⁹⁾ liée au lieu que l'on s'apprête à quitter : si une personne a le sentiment que, par un quelconque effort ou piste envisageable, elle peut améliorer sa situation, elle ne partira pas. Ce qui induit le départ est au contraire basé sur l'impossibilité d'une situation (familiale, culturelle, économique : peu importe !), sur l'aspect bloqué, verrouillé du pays qu'une personne quitte. Lorsque aucune perspective de transformation n'est concevable, où toute initiative se heurte à l'inertie, à la corruption voire à l'oppression, et où aucune action collective ou familiale n'est possible pour changer la donne, que faire si ce n'est tenter le tout pour le tout et partir ? Dans ces conditions, le départ est une option rationnelle. Et à l'arrivée, les réseaux existants sont cruciaux : membres de la famille déjà présents sur le nouveau territoire, possibilité d'un logement, de démarches professionnelles... Dans ce choix interviennent aussi la tradition et la culture, qui y jouent un rôle important ; c'est, par exemple, le cas de certaines sociétés dans lesquelles migrer fait partie du parcours que les jeunes doivent accomplir pour accéder au statut d'adultes. Beaucoup de paramètres rentrent donc en compte. A l'avenir, les raisons qui poussent à migrer vont se multiplier avec, notamment, les migrations dues au facteur environnemental, et notamment le réchauffement climatique⁽¹⁰⁾.

pays, être ancré dans une tradition migratoire familiale ou communautaire, fuir une situation personnelle ou familiale difficile et/ou dangereuse...

- **La responsabilité internationale** dans les causes de la migration. Il n'est aujourd'hui plus contestable qu'il y a un lien étroit entre la croissance revendiquée par les États occidentaux comme un droit, et l'appauvrissement des pays du Sud. Le mode de vie des sociétés industrialisées est une des causes majeures du réchauffement de la planète. Les dérèglements climatiques sont aussi responsables de l'aggravation de la pauvreté et de conflits armés qui poussent des millions de personnes à se déplacer ou à émigrer (au Soudan par exemple).

En 2009 il y a eu dans le monde : (chiffres UNHCR et PNUD 2009)

- 740 millions de migrants internes
- 214 millions de migrants internationaux (soit 3,1% de la population mondiale et 3 fois moins que les migrants internes)
- 40% des migrants internationaux émigrent dans un pays voisin de celui qu'ils quittent
- Seules 37% des migrations internationales se font d'un pays en développement vers un pays développé

Source : Fiche pédagogique éditée par Le Ciré. www.ouvronslesyeux.be

Le travail illégal, ou l'hypocrisie généralisée

La possibilité d'obtenir un travail est une autre raison majeure de l'immigration ; et à ce titre, il est utile de mettre en avant un facteur également passé sous silence : celui de la diminution du nombre de demandeurs d'asile. Ce qui attire le migrant est la possibilité d'un emploi au sein d'une société qui en a à offrir, et non pas le contraire. Or, dans une société en crise telle la nôtre, le « pouvoir d'attraction » s'en voit diminué. Il est dès lors aisé pour notre secrétaire d'Etat à la politique d'asile de récupérer cette tendance en la considérant comme le résultat de sa politique en vigueur.

C'est là toute l'hypocrisie du travail non déclaré, qui assure de manière permanente la possibilité de travailler, et ceci est rendu possible par la complaisance des pouvoirs publics⁽¹¹⁾.

Le nomadisme est donc lié à notre système économique. L'Europe, elle-même bâtie sur l'idée de libre circulation, ainsi que le capitalisme qui, en théorie, implique la liberté du marché du travail comme la liberté du marché des capitaux, s'inscrivent dans cette mondialisation qui encourage la migration.

L'urgence d'une nouvelle vision

Si l'impossible exhaustivité des raisons qui peuvent expliquer le phénomène migratoire a déjà été dite, encore faut-il prendre en considération l'aspect mouvant du phénomène : il y aura toujours d'autres raisons, de nouveaux besoins, de nouvelles situations justifiant à elles seules la nécessité (ou l'envie) de migrer. A force de se focaliser sur des notions qui échapperont toujours au contrôle, nos politiques en la matière renforcent des stéréotypes qui ne cessent d'engendrer toujours plus de discrimination, semant d'embûches le vécu des nouveaux arrivants, et empêchant le phénomène migratoire de révéler toutes ses richesses et ses nombreux enjeux. Tant que nous ne réaliserons pas que, échappant à tout contrôle, l'immigration n'est pas un problème à régler, nous ne ferons que répéter un modèle qui nous tient tous en échec.

Xavier Dubois

1. <http://www.lalibre.be/archive/pourquoi-l-immigration-echappe-a-nos-politiques-52ceb8de3570105ef7e89840>
2. <http://www.diversite.be/migrations-et-populations-issues-de-l%E2%80%99immigration-en-belgique-0>
3. La Libre, « En finir avec la surenchère émotionnelle et politique autour de l'asile », mercredi 15 janvier 2014, Dirk Van den Bulck
4. <http://www.altermondes.org/spip.php?article833>
5. Belga, « L'immigration en Belgique est majoritairement intra-européenne », mardi 17 décembre 2013.
6. http://statbel.fgov.be/fr/binaries/1678_fr%20La%20Belgique%2C%20terre%20d%E2%80%99immigration.%20Statistiques%20et%20C3%A9volutions_tcm326-179500.pdf
7. <http://www.lalibre.be/archive/pourquoi-l-immigration-echappe-a-nos-politiques-52ceb8de3570105ef7e89840>
8. Idem.
9. <http://www.altermondes.org/spip.php?article833>
10. <http://www.lalibre.be/archive/pourquoi-l-immigration-echappe-a-nos-politiques-52ceb8de3570105ef7e89840>
11. Idem.

Zoé Genot :

Des décisions d'une

Au Parlement fédéral, quand on parle social ou politique d'accueil des étrangers, elle endosse avec témérité le maillot de l'empêcheuse de tourner en rond ! Zoé Genot, députée Ecolo, égratigne plus souvent qu'à son tour la politique défendue par Maggie De Block, la secrétaire d'Etat à l'asile et la migration.

25 ans pour débiter une carrière politique, c'est jeune ! Qu'est-ce qui vous a poussé si tôt dans l'arène du Parlement ?

J'ai un parcours assez classique. J'ai commencé dans le mouvement étudiant. J'étais étudiante en économie. Je me disais que l'économie c'est ce qui fait tourner le monde. Si je la comprenais, j'allais pouvoir influencer le monde. Cet outil que j'avais étudié, je voulais le mettre au service de ceux qui en ont le plus besoin. Dès le départ ça a été ma ligne. J'ai travaillé dans une entreprise d'économie sociale et au syndicat, et puis j'ai commencé à militer chez Ecolo. J'ai eu la chance d'être élue en 1999. J'étais suppléante d'Olivier Deleuze, devenu Secrétaire d'Etat.

Vous êtes souvent considérée comme le poil à gratter des ministres qui ont en charge les matières sociales...

Les dossiers qui sont les plus relayés au Parlement, ce sont ceux qui sont soutenus par des secteurs bien organisés de la société civile, qui ont des relations suivies avec le politique, qui ont l'habitude de « lobbyer » les parlementaires. Alors que les dossiers sociaux - et ce sont ceux qui en ont le plus besoin - voient leurs réalités et leur vécu totalement absents des bancs du Parlement. Personnellement, je me suis toujours attachée à faire exister ces réalités. Bien souvent, les parlementaires ne sont même pas conscients des impacts de certaines mesures qu'ils ont prises. Je me rappelle il y a quelques mois quand j'expliquais que les mesures en matière de chômage allaient toucher des personnes aveugles ou sourdes, et que c'était déjà la pagaille, Laurette Onkelinx m'a hurlé : « *Vous mentez !* ». Ce sont des réalités tellement inacceptables qu'on ne veut pas qu'elles soient dites dans les débats parlementaires. Je pense au contraire que c'est très important de les faire entendre.

Bien souvent, les parlementaires ne sont même pas conscients de l'impact de certaines mesures qu'ils ont prises.

En tant que députée fédérale, la plupart de vos questions parlementaires s'adressent à Maggie De Block sur les matières de politique d'accueil des étrangers. Elle vous obsède, vous fascine ou vous choque profondément ?

Pour être tout à fait honnête, il y a deux choses. La première c'est que la Commission de l'Intérieur, où je peux poser mes questions à Maggie De Block, se réunit tous les quinze jours. C'est l'opposition qui préside cette commission. Du coup, elle est très active. Je voudrais pouvoir faire la même chose avec Madame De Coninck mais malheureusement la Commission des Affaires sociales ne se réunit que tous les deux mois... C'est tout bête, mais c'est une des raisons qui fait que j'arrive à mieux travailler dans ce domaine-là.

L'autre raison c'est que les demandeurs d'asile sont les oubliés des oubliés. Ce sont des gens qui ne sont pas électeurs, qui bien souvent vont disparaître puisqu'on les expulse, qui sont totalement sans voix, qui ne maîtrisent ni la langue ni les codes, et qui donc ont vraiment besoin de relais parlementaires. Or la tendance ces dernières années a vraiment été, de manière offensive, à la restriction des droits. Et ce n'est pas le propre de M. De Block qui récolte les fruits de politiques antérieures à son arrivée. Par exemple, il y a quelques années, on avait des centres d'accueil débordant de gens. Comment a-t-on résolu le problème ? On a édicté que telle et telle catégorie n'avait plus droit à l'accueil. Ils sont donc à la rue ! Les décisions qui ont été prises en la matière sont vraiment d'une brutalité peu connue dans d'autres domaines.

Un autre élément, plus personnel, m'irrite par rapport à Maggie De Block. C'est de voir qu'elle devient la femme la plus populaire de Flandre, qu'elle a une image franc parler et de personne juste... Elle dit toujours : « *Je suis ferme et humaine. De wet is de wet !* » Mais cette image est fautive parce que « de wet n'est pas de wet », pour Mme De Block. Je le constate par exemple à l'égard des CPAS dont elle a aussi la charge. J'ai dénoncé plusieurs fois des dysfonctionnements graves de certains CPAS. Par exemple à Charleroi où on a décidé de donner des allocations « cohabitant » aux SDF alors que c'est totalement illégal. Pourtant la réponse de la ministre est floue : « *On va voir ce qu'on*

brutalité peu connue !



Equipes Populaires

peut faire, il faut comprendre la réalité des CPAS... »
Non ! De wet is de wet ! Les SDF doivent avoir un RIS « isolé »... La loi ne s'applique pas qu'aux petits ! Et même quand il s'agit des petits, la loi est-elle vraiment appliquée ? Nous demandons un audit aux médiateurs fédéraux pour qu'on puisse le vérifier. Dans les cas de familles d'étrangers, on examine la situation de Monsieur et pas suffisamment la situation de Madame ou celle des enfants, alors que la loi le prévoit. On a l'impression qu'une série de recommandations du HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) ne sont pas suffisamment prises en compte. La Belgique a été condamnée à plusieurs reprises parce qu'on n'avait pas suffisamment examiné les risques en cas de retour, alors que c'est prévu dans la loi. Je demande qu'un organisme indépendant comme le collège des médiateurs fédéraux puisse faire cet audit.

Vous dénoncez le fait que les critères de régularisation ne sont pas clairement définis, qu'il s'agit d'une loterie qui renvoie parfois des gens très bien intégrés hors de nos frontières, qu'ils sont victimes « d'une impératrice romaine qui choisit les critères en fonction de la personne la plus facile à attraper ». Vous y allez fort, là !

Oui, il y a deux domaines dans lesquels on est vraiment dans l'arbitraire le plus complet et ça rend les gens fous. La première c'est sur les décisions d'expulser. Parmi les personnes qui ne sont pas en ordre de séjour, une sur 40 ou 50 va être expulsée... On a parfois l'impression ces dernières années, que ce sont les plus vulnérables qui sont choisis. Notamment les familles parce qu'elles sont moins mobiles, qu'elles restent dans leur maison même après avoir reçu un Ordre de Quitter le Territoire (OQT), parce que les enfants continuent d'aller à l'école. Et ça c'est particulièrement injuste. En bref, ce ne sont pas des critères objectifs qui s'appliquent.

Deuxième élément où on est dans l'arbitraire, contrairement à ce que dit Maggie De Block, c'est en matière de régularisation humanitaire. Cela concerne les personnes qui sont en Belgique depuis très longtemps ou qui vivent une situation exceptionnelle. A ce sujet, la loi ne prévoit aucun critère. Et donc quand Maggie De Block dit « *j'applique la loi* », et bien non, puisqu'il n'y a rien dans la loi ! Le texte parle de circonstances exceptionnelles pour des raisons humanitaires, rien de plus. Ce qu'on voit c'est qu'on active très peu cette loi. Lorsqu'on le fait c'est souvent pour rattraper des ratés de la nouvelle loi sur le regroupement familial (qui est très dure et qui laisse parfois des enfants loin ►

**Elle dit toujours : “Je suis ferme et humaine. De wet is de wet !”
Mais cette image est fautive parce que “de wet n’est pas de wet”,
pour Maggie De Block.**

- de leurs parents). Mais par contre dans des cas où l’on a des gens bien intégrés, qui travaillent et qui perdent leur droit au séjour, cette loi n’est pas activée... C’est totalement incompréhensible car ce sont des gens qui sont là depuis longtemps et qui rapportent de l’argent à la Belgique.

Vous avez aussi mis en lumière la pratique de certaines communes qui « dénoncent » certains Européens recevant des allocations de chômage ou du CPAS, amenant à une suspension du droit de séjour voire à un OQT.

La législation avait déjà été modifiée pour que les Européens ne bénéficient plus aussi facilement du CPAS. Mais maintenant on va un cran plus loin. D’office tous les Européens, qu’ils soient au CPAS ou d’ailleurs qu’ils travaillent comme ‘article 60’, reçoivent automatiquement un OQT. Dans la pratique, cela veut dire que la famille a 30 jours pour repartir vers son pays d’origine. On a même le cas d’une vieille dame espagnole qui vit ici depuis plus de 20 ans, qui avait une toute petite pension et un complément de 100€ du CPAS et qui s’est vu délivrer un Ordre de Quitter le Territoire... La cause réside dans un système automatique d’échanges de données qui fait que dès que vous êtes inscrit dans l’ordinateur du SPF Intégration sociale, vous glissez à l’Office des Etrangers qui vous envoie votre OQT ! On a perdu l’esprit de l’Europe... Ce qui est plus grave, c’est qu’on s’attaque aussi aux personnes qui dépendent de la sécurité sociale. Là ce sont les communes qui signalent les gens à l’Office des Etrangers. On a de plus en plus de cas de personnes qui travaillent de manière sporadique ou en intermitte- tence qui sont signalées à l’Office des Etrangers. Parfois même ces personnes ont une évaluation positive de l’ONEm, mais l’Office rend malgré tout un avis négatif ! Et le titre de séjour est retiré. On est donc encore un cran plus loin puisque ces gens ont travaillé, ont cotisé, et se retrouvent sans titre de séjour.

Une vieille dame espagnole qui vit ici depuis plus de 20 ans, qui avait une toute petite pension et un complément de 100€ du CPAS, s’est vue délivrer un Ordre de Quitter le Territoire !

Les Belges à l’étranger dans l’UE vivent-ils les mêmes situations ?

J’ai cherché et j’ai trouvé le cas d’une famille belge en France. Eux, n’ont en fait droit à rien. Ni aux allocations familiales, ni à l’équivalent français du CPAS. Mais on ne leur a pas retiré leur droit de séjour. La grande différence, c’est que du coup, ils ont le temps de chercher du travail. Tandis que celui qui reçoit un OQT en Belgique, s’il n’a pas trouvé de travail dans les 30 jours, n’a plus la possibilité de continuer à le faire... ! Du coup on rencontre des situations complètement folles où des Français ou des Italiens sont exacte-

ment dans les mêmes situations que les sans-papiers ; escroqués par des avocats véreux ou des employeurs sans scrupules.

La situation des sans-papiers afghans occupe l’actualité. Pensez-vous que la manière de traiter la question est révélatrice d’un climat de stigmatisation des réfugiés qui se développe dans l’opinion publique ?

La situation des Afghans est très particulière : c’est un pays en guerre, où la Belgique elle-même est en guerre depuis plus de 10 ans, les militaires nous décrivent la situation comme dangereuse, et pourtant on nous dit qu’on peut y renvoyer des familles... Ça s’avère complètement absurde. Comment décide-t-on si une région est dangereuse ou pas ? On calcule le nombre de morts au km². Mais il y a des régions où, par exemple, il y a des massifs montagneux sans habitants. Les morts sont concentrés là où vivent les gens... Ce sont donc des méthodes de calcul tout à fait théoriques qui ne tiennent pas compte des réalités des publics qu’on a ici. Or toute la communication consiste à dire que nous sommes très généreux parce qu’on accueille la moitié de ceux qui se présentent. Il faut se rendre compte que des pays comme la Suède accueillent 90% des Afghans, l’Autriche 80%. On se compare en fait avec de nouveaux pays comme la Roumanie, la Bulgarie, voire des pays en situation critique comme la Grèce. Il n’y a donc vraiment pas de quoi être fier. Soulignons aussi que si on parle beaucoup des Afghans, c’est grâce à eux. L’écho médiatique est dû à leur mobilisation personnelle. Grâce à cela, ils arrivent à maintenir une pression sans laquelle il n’y aurait aucune avancée. D’autant que le dossier est très sensible électoralement. Quand Madame Turtelboom est devenue Secrétaire d’Etat à la migration en 2007, elle a bloqué pendant deux ans l’opération de régularisation promise par le gouvernement, et elle a été populisée en haut des sondages ! Maggie De Block a utilisé exactement la même recette avec le même effet ! Sa cote de popularité a explosé et aucun parti politique n’a vraiment envie de mettre ce combat au top de ses préoccupations : les personnes concernées ne sont pas des électeurs... Et au contraire, les électeurs vivent des difficultés parfois déjà tellement intenses en matière d’emploi, de logement, de santé, qu’ils ne comprennent pas que l’on se préoccupe de ces gens. C’est un combat très peu populaire.

On ne s’en rend pas souvent compte mais la grande majorité des migrants qui viennent chez nous, ce sont des battants. J’aime bien citer l’étude menée par l’ULB et la KUL qui s’appelle « *Before and after* », qui a été menée 5 ans après la régularisation de 2000 et qui montre que cette opération a rapporté à la Belgique. Quand on compare ceux qui sont au CPAS ou au chômage, et ceux qui travaillent, globalement



Equipes Populaires

La situation des Afghans est très particulière : c'est un pays où la Belgique elle-même est en guerre depuis plus de 10 ans, les militaires nous décrivent la situation comme dangereuse, et pourtant on nous dit qu'on peut y renvoyer des familles...

l'opération est positive. Parce que la majorité des migrants, ce sont des personnes qui viennent vraiment pour nourrir leurs enfants, qui n'ont pas du tout envie de rester assises sur leur chaise et qui sont prêtes à accepter beaucoup pour améliorer la situation de leur famille.

Vous avez aussi à plusieurs reprises interpellé sur les centres fermés et ouverts. Que faire pour améliorer les choses ?

Centres fermés et centres ouverts, ce sont deux réalités complètement différentes. Dans les centres fermés, les gens ne savent pas pour combien de temps ils sont là. Ils ne savent pas exactement ce qui va se passer. L'incertitude les tue et les ronge. Il y a énormément de problèmes de santé. Beaucoup sont gavés de calmants. C'est un peu la même situation que dans les prisons à la différence que, eux, ils n'ont rien fait. Cette pression est vraiment difficile à supporter. Le combat le plus important par rapport aux centres fermés, c'est d'obtenir que la décision d'enfermer passe devant un juge. Un juge qui vérifie si c'est opportun d'enfermer, si cette personne risque d'être expulsable ou pas. On trouve par exemple des Syriens en centre fermé alors qu'on sait qu'ils obtiendront leurs documents dans 98% des cas. Une décision judiciaire les placerait à coup sûr en centre ouvert...

En ce qui concerne les centres ouverts, la situation a beaucoup évolué. Après avoir été totalement débordés, avec d'énormes problèmes de qualité d'accueil, ils sont aujourd'hui fermés les uns après les autres parce que la demande d'asile a chuté. Paradoxalement le nombre de SDF explose et on n'a

pas de solution d'hébergement... C'est insupportable. On observe que des personnes avec des bébés sont à la rue. Les deux réalités pourraient être reliées.

Vous semblez inquiète face à l'augmentation des préjugés et à la stigmatisation des publics fragilisés. A quoi attribuez-vous ce climat ?

En situation de crise, on remarque toujours que différents courants émergent. La logique d'austérité encourage la volonté de s'occuper des nôtres d'abord. En plus, les discours populistes augmentent. Les discours conservateurs aussi prennent de l'ampleur : l'actualité française sur le mariage homosexuel, ou espagnole sur l'avortement, le démontrent. Le repli sur soi se généralise. Il n'est pas facile d'objectiver les choses. L'OCDE, qui n'est pourtant pas un modèle de progressisme, tient des discours qui montrent que les migrants permettent de dynamiser nos économies ! Et pourtant dans la population ce sont les discours affectifs qui dominent.

Ne faudrait-il pas travailler davantage sur le sentiment d'empathie, plutôt que de toujours vouloir rationnellement démontrer les choses, chiffres à l'appui ?

C'est pour cela que je passe beaucoup par les exemples dans mon travail parlementaire. Utiliser l'incarnation des réalités dans les problèmes soulevés, c'est la seule chose qui permet d'ouvrir les cœurs à un discours rationnel qui peut venir après.

Propos recueillis par Christine Steinbach et Jean-Michel Charlier

Entre les murs

Souvent méconnus du grand public qui en ignore le fonctionnement, voire l'existence même, les centres ouverts et plus encore les centres fermés occupent une place importante dans la politique d'asile menée en Belgique. Tour d'horizon de ces lieux dont l'existence de certains questionne sévèrement notre démocratie.

Les centres d'accueil

En Belgique, il y a 54 centres ouverts (ou centres d'accueil). Ils sont gérés par FEDASIL, l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, la Croix-Rouge de Belgique ou un autre partenaire⁽¹⁾. FEDASIL, instance d'utilité publique, est opérationnelle depuis mai 2002 et est placée depuis décembre 2011 sous la tutelle de la secrétaire d'Etat à l'Asile et à la migration Maggie De Block.

Ces 54 centres ouverts sont différents les uns des autres ; certains sont d'anciennes casernes ou hôpitaux, d'autres sont des bâtiments plus récents. Leur taille et leur capacité d'accueil varient de même que leur situation géographique : si certains sont situés au sein même des villes, d'autres sont en région rurale. Tous offrent théoriquement les mêmes services : le « gîte et le couvert » (l'aide matérielle à laquelle les demandeurs ont légalement droit), l'accompagnement (social, juridique, linguistique, médical), activités du

quotidien (scolarité pour les enfants, formation pour les adultes), et enfin l'intégration dans la communauté locale. A l'échelle nationale, ces centres peuvent accueillir 22.000 demandeurs.

Le séjour en centre ouvert démarre lorsque la procédure de demande d'asile est lancée au niveau de l'Office des étrangers. L'étape dite du dispatching va diriger le demandeur vers un des 54 centres d'accueil. Cette première phase correspond à l'accueil « collectif ». Salif, originaire d'Afrique centrale et arrivé sur le sol belge en octobre 2013, est actuellement dans cette étape. Après avoir été quelques semaines au centre ouvert de Gembloux puis en centre fermé, il est aujourd'hui au centre ouvert d'Eupen. Il est libre d'en sortir et d'y rentrer en ayant, au préalable, demandé l'autorisation.

Après 4 mois passés en centre ouvert, une demande de logement individuel peut être introduite : c'est la phase d'accueil dit « individuel ». Ce droit à l'accueil prend fin lorsque la procédure d'asile est terminée, et que tous les recours possibles (en cas de réponse défavorable) ont été épuisés.

Demandeur d'asile arrivé ici en octobre 2013, Salif a reçu, fin janvier 2014, un premier refus. Il construit actuellement un dossier afin d'introduire un recours. Il a récupéré un gsm et le collectif liégeois du CRACPE (Collectif de Résistance Aux Centres Pour Etrangers) a mis à sa disposition un ordinateur portable. Dans le centre ouvert où il réside, un « contrat social » lui permet d'y travailler pour un salaire maximum de 120 euros par mois. Il y dort dans une chambre avec trois autres personnes. Il y croise de nombreuses cultures : des Lybiens, des Palestiniens, des Guinéens, des Afghans, des Tibétains, ... Tous ont en commun la peur et l'angoisse de l'attente. La peur liée à l'incertitude, celle-ci renforcée par le fait que, depuis 2001, les directeurs de centres ouverts sont tenus de transmettre les informations relatives à leurs résidents à l'office des étrangers, ce qui y facilite les rafles⁽²⁾...



Geoffroy Charue



Geoffroy Charue

Les centres fermés

En fait, Salif a tenté une première fois l'asile en 2012, en Norvège. Il y apprend alors que son enfant, malade, est hospitalisé. Il demande à bénéficier du programme de retour volontaire pour son pays d'origine. Quelques mois plus tard, en 2013, il arrive sur le sol belge et devient résident au centre d'accueil de Gembloux. Son rendez-vous à l'office des étrangers, maintes fois reporté sans qu'il ne sache pourquoi, il s'y représente fin octobre. Là, deux agents l'évacuent par les sous-sols, en direction du centre fermé 127bis, à Bruxelles. La raison est liée à sa précédente demande d'asile en Norvège, l'Office des Etrangers devant examiner si la demande introduite par Salif

était sous la responsabilité de la Norvège ou, au contraire, de la Belgique. Cette période a duré dix jours. Dix journées de mise à l'écart : « le 127bis me rappellera toujours que les hommes ne seront jamais égaux de leur vivant, mais seulement une fois dans la mort. La charte selon laquelle les hommes naissent libres et égaux n'a pas sa place au 127bis. »⁽³⁾

Il y a 6 centres fermés sur notre territoire belge, dont le premier, dit « 127 », démarra sa mise en fonction en décembre

1988. C'est en 1993, 1994, 1995 et 1999 qu'apparurent les autres centres fermés. Un nouveau, baptisé « le Caricole », a été inauguré en 2012. Ce nouveau centre remplace le centre INAD et le 127, avec la particularité d'avoir un accès direct vers l'aéroport⁽⁴⁾. Les personnes y sont placées en vue d'être rapatriées.

Contrairement au fonctionnement des centres ouverts, les centres fermés ne permettent aucune circulation. Officiellement, 628 personnes peuvent y être enfermées en même temps. Ces infrastructures sont gérées par l'Office des Etrangers. Leur fonctionnement est fixé par un arrêté royal mais les modalités de celui-ci sont régies par des règlements d'ordre

Brève cartographie des centres fermés

Le centre INAD de l'aéroport Bruxelles-National : créé en mars 1995, ce centre se situait au sein même de la zone de transit de l'aéroport de Bruxelles-National. On y détenait des personnes refoulées dès leur arrivée à l'aéroport. Sa capacité était d'une trentaine de personnes, privées de liberté pour une durée maximale théorique de sept jours, en attendant d'être embarquées pour un vol retour. Aucun avocat, aucune ONG ne pouvaient pénétrer dans le centre.

Le centre de transit 127 : créé en 1988, il était situé à Melsbroek, dans l'enceinte de l'aéroport de Bruxelles-National. Il avait une capacité de 60 places et environ 2000 personnes y passaient par an. Les personnes y étaient séparées (les hommes d'un côté, les femmes de l'autre) et un flou législatif y régnait. Les personnes y étant enfermées ont été transférées au centre « le Caricole », qui y applique les mêmes règles.

Le Caricole : en fonction depuis mai 2012, il remplace le centre INAD et le 127, avec une capacité de 90 places. Son architecture ouvertement carcérale ne prévoit aucune vue vers l'extérieur. Il est situé à Steenokkerzeel et dispose d'un accès direct à l'aéroport.

Le centre de rapatriement 127 bis : entré en fonction en mars 1994, il est également situé à Steenokkerzeel. Les demandeurs

d'asile y sont groupés par chambres de 4. Il contient des cellules d'isolement et son architecture renvoie au modèle carcéral. Sa capacité est de 120 places.

Le centre pour illégaux de Bruges : ouvert en janvier 1995, il est situé dans le bâtiment de l'ancienne prison pour femmes, dite « Le Refuge ». Sa capacité est de 112 personnes pour un passage annuel avoisinant les 750. Le lever, le repas et tous types de déplacements s'y déroulent en groupe et sous la supervision d'agents de sécurité.

Le Centre pour Illégaux de Merksplas (CIM) : d'une contenance de 146 places, environ 1050 personnes passent par ce centre chaque année. Il s'agit d'une ancienne colonie pour vagabonds de Turnhout, réaffectée aux « illégaux » depuis mars 1994, suite à l'abolition de la loi sur le vagabondage. Une cage dans la cour permet aux détenus en isolement de prendre l'air.

Le centre pour illégaux de Vottem : construit sur le modèle du centre 127bis, ce centre liégeois est en fonction depuis 1999. Entouré de grillage, le bâtiment est divisé en 4 ailes, et les personnes y dorment dans des chambres de 4. Doté de 160 places, ce sont plus de 900 personnes qui y passent chaque année.

- intérieur⁽⁵⁾... Le budget annuel des centres fermés dépasse les 25 000 000 euros⁽⁶⁾.

On distingue deux types de centres fermés : ceux directement situés sur le territoire belge et ceux, appelés « centres INAD », situés dans la zone extra-Schengen des aéroports régionaux belges ou de l'aéroport de Bruxelles-National⁽⁷⁾. Il y a 5 centres INAD régionaux dans les aéroports belges situés à une frontière Schengen (c'est-à-dire à Bierset, Gosselies, Deurne, Ostende et Wevelgem). Ces centres dits de transit sont en vérité de simples locaux. Rien n'y est réellement prévu pour détenir des personnes, même pendant le délai moyen d'un refoulement, généralement limité à 48h. Ces lieux sont gérés par la police fédérale et le personnel des aéroports⁽⁸⁾. Dans ces locaux, on ne parle pas de « rapatriement » mais de « refoulement », et les ONG n'ont pas le droit d'y pénétrer.

Sa demande s'avérant être sous la responsabilité belge, Salif fut ainsi renvoyé en centre ouvert, cette fois à Eupen, où il réside toujours. Avec cette sensation d'avoir laissé au centre fermé « son psychisme »⁽⁹⁾. D'y avoir vu des personnes malmenées, droguées, placées dans un véritable cachot. On repense à cette infirmière de Vottem, licenciée en 2007 après avoir remis en

question certaines pratiques médicales qu'elle se refusait à administrer⁽¹⁰⁾. Salif dit y avoir été « blessé intérieurement, moralement, réduit à un état primitif », lui, qui, il y a à peine quelques mois, quittait provisoirement femme et enfant pour trouver ici un travail, selon lui « la base d'un homme », afin de pouvoir ensuite faire venir sa famille et construire ici, avec eux, une vie aux conditions meilleures.

Si notre politique d'asile porte en elle un certain nombre d'aberrations, les centres fermés en sont la plus grotesque incarnation.

Xavier Dubois

- 1 <http://fedasil.be/fr/content/sejour-en-centre-daccueil>
- 2 « La mise à l'écart de l'étranger », p. 141, éditions Labor, 2002.
- 3 Entretien téléphonique réalisé le 5 février 2014
- 4 <http://www.gettingthevoiceout.org/quels-sont-les-centres-fermes-en-belgique/>
- 5 « La mise à l'écart de l'étranger », p. 73, éditions Labor, 2002.
- 6 « La mise à l'écart de l'étranger », p. 71, éditions Labor, 2002.
- 7 <http://www.caritas-int.be/fr/activity/visit-closed-centers>
- 8 <http://www.gettingthevoiceout.org/quels-sont-les-centres-fermes-en-belgique/>
- 9 Entretien téléphonique réalisé le 5 février 2014
- 10 <http://www.michelbouffieux.be/article-centre-ferme-de-vottem-des-pratiques-qui-font-peur-01-03-2007-111015154.html>

"Celui-là, il mérite d'aller en centre fermé!"

Que se passe-t-il et que se dit-il au sein de l'Office des Etrangers? Tentative de se souvenir et de comprendre, par une personne qui y a travaillé il y a une dizaine d'années.

On savait toujours au matin le nombre de places qui seraient disponibles en centre fermé : une, deux ou trois. Parmi les premières décisions négatives de la journée, il fallait choisir quelques profils adéquats, venant de pays vers lesquels une expulsion était possible. A l'époque, en l'an 2000, on n'enfermait pas encore les familles et les enfants. On choisissait des couples ou des célibataires.

Si c'était une femme, elle ne devait pas pleurer ou crier. "C'est le jeu, elle savait ce qu'elle risquait, non?", justifiait-on. Surtout ne pas faire de remarques aux policiers qui la bousculent : "Ils font leur métier". Un jour, les expulsés désignés étaient deux jeunes, petits, cheveux un peu longs, blousons en cuir... "Ceux-là, ils méritent d'aller en centre fermé", me glissa une collègue d'un ton affirmatif. Elle ne savait rien de leur dossier mais cela se voyait à leurs visages. Dès mon premier jour au Service des demandes d'Asile à l'Office des étrangers, j'avais été prévenu : "au bout d'un temps, les menteurs, on les reconnaît."

Treize ans après avoir démissionné, je ne sais toujours pas reconnaître un menteur. Mais j'ai conservé quelques images et quelques idées de ce passage "au service de mon pays". Le jour de mon départ, sans que je ne lui dise rien, mon chef m'a demandé : "Tu trouves qu'on n'a pas le temps de bien travailler ? Je comprends." Quelques mois plus tard, le nombre de réfugiés avait chuté. Le personnel allait-il avoir plus de temps pour mieux travailler ? Non, le ministère a muté "l'excé-

dent" vers d'autres services.

J'ai toujours refusé l'idée qu'il y avait des quotas à l'Office des étrangers ou que ses employés étaient de fiefés racistes. Il suffisait de les voir saluer un demandeur d'asile déclaré "recevable" : ils le regardaient avec de grands yeux admiratifs. J'ai par contre acquis la conviction que la machine administrative pousse à "être ferme". Abusivement. A l'époque, 8% des demandes d'asile aboutissaient à un statut de réfugié. Pourtant, seules 2% étaient déclarées "recevables" en première instance par l'Office. La possibilité de faire appel au CGRA offrait, il est vrai, une seconde chance aux réfugiés. Mais à l'Office, cette possibilité d'appel autorisait cette justification : "Ce n'est pas grave si on fait des erreurs. On est là pour faire un premier tri !" Quand je disais trouver ce tri abusif, on me disait : "Toi, tu accepterais tout le monde. Mais il ne faut pas être naïf !"

Que penser d'une administration demandant à des gens non formés (des romanistes, chimistes ou pharmaciens jetés dans l'action en quelques jours) de statuer sur des choses auxquelles ils ne connaissent rien ? Et en plus, d'être fermes ? N'y a-t-il pas là surtout une volonté politique n'osant pas vraiment s'affirmer ? Celle de fermer les frontières et de rebuter ceux qui les franchissent ! De façon hypocrite, l'interprétation rigoureuse de la Convention de Genève - n'acceptant que des "réfugiés idéaux" persécutés personnellement - participe de ce mouvement. L'actuelle question afghane est du même ordre : ces gens ne peuvent prouver qu'ils sont directement en danger. Alors, on les rejette ! La loi est la loi, certes. Mais elle est pleine de trous et de flous dont les plus faibles - les sans droits, justement - sont toujours les victimes.

Jean-Michel Leclercq

Solidarité : De l'aide quotidienne à la contestation...

Les occupations de bâtiments bruxellois par des collectifs d'Afghans sans-papiers et les marches qu'ils ont organisées vers Mons et vers Gand ont mis les projecteurs sur ces migrants en attente de régularisation mais aussi sur ceux qui les accompagnent. En Belgique, les collectifs et les associations de solidarité avec les sans-papiers sont actifs depuis de nombreuses années. Une lutte qui, dans le contexte actuel, semble pourtant de plus en plus difficile à mener.



Geoffroy Charue

Ils s'appellent Alexis, Nadia, Selma, Pierre, Céline. Ils ont tous dans leur poche une carte d'identité ou un titre de séjour valable. Pourtant, on les croise régulièrement aux portes des centres fermés, dans les manifestations pour la régularisation des sans-papiers, auprès des grévistes de la faim, avec les familles dans les centres ouverts... Ils se sentent concernés par les questions d'immigration et choqués par la politique actuelle en la matière. Très concrètement, ils apportent aussi un soutien fort aux migrants qui font face à un « accueil » souvent peu digne d'un pays démocratique... Pour eux, la solidarité, c'est bien plus qu'un concept. Et ils essayent de la faire vivre au quotidien !

Des petits gestes qui comptent

Qu'ils soient membres d'associations ou de comités de soutien, activistes ou « simples citoyens », ceux qui nourrissent les réseaux de solidarité autour des migrants

s'activent à tous les niveaux ! La solidarité, pour beaucoup, ça commence par remettre un peu d'humanité là où il n'y en a plus tellement... Dans les occupations, on se bouge pour apporter des couvertures, des vêtements, des matelas, des ustensiles de cuisine, des chauffages d'appoint, des livres, des jouets, de la nourriture. Quand ce ne sont pas des militants convaincus, ce sont des voisins qui tiennent à faire un geste. Et lors de la marche des Afghans, ce sont les habitants des villages traversés, tant en Wallonie qu'en Flandre, qui ont été nombreux à proposer un repas ou un logement. Au-delà de l'aide matérielle, chaque personne motivée mobilise aussi ses compétences : un coup de main pour effectuer des démarches administratives, rédiger des lettres, passer un appel téléphonique, un soutien d'ordre psychologique, un moment pour s'occuper des enfants en leur proposant des jeux ou des lectures. Ces gestes de solidarité, souvent effectués dans l'ombre, sont plus nombreux qu'on ne le pense. Ils témoignent du fait qu'une part non négligeable de la société belge souhaite une politique migratoire plus humaine et plus accueillante. Mais pour la majorité de ces personnes, leur action ne peut se limiter à ce type d'aide. La solidarité d'accord mais la charité non ! Et il est hors de question de pallier aux manques de l'Etat. Alors leurs voix et celles des migrants, ils ont aussi envie de les faire entendre...

Des revendications politiques structurées

En Belgique, les mouvements de résistance aux politiques migratoires sévères et ceux de soutien aux sans-papiers ont toujours été nombreux. Au-delà du soutien matériel et psychologique, les associations actives dans le domaine structurent donc une parole pour revendiquer l'application d'une toute autre politique en matière d'asile. ►

- C'est par exemple le cas du **CIRÉ** qui coordonne les activités de 24 associations, services sociaux ou organisations syndicales sur les questions de politique migratoire et d'accueil des étrangers. L'objectif de la plateforme est bien de sensibiliser le grand public à la question des réfugiés mais aussi d'agir au niveau politique et législatif afin de veiller à ce que les politiques mises en place soient plus respectueuses des droits humains. Le collectif « **Getting the Voice Out** » recueille quant à lui les témoignages de détenus ayant séjourné en centres fermés. Puisque *l'accès aux informations concernant les centres fermés est quasiment inexistant* et que *les seuls points de vue que l'on peut entendre à travers les médias dominants sont ceux des autorités qui enferment et expulsent, jamais les voix de celles et ceux qui subissent ces politiques*¹, le collectif diffuse aussi largement que possible les récits, souvent très durs, des conditions de vie dans ces centres. A Liège, le **CRACPE** organise régulièrement des rassemblements ainsi qu'une manifestation annuelle devant le centre fermé de Vottem pour réclamer sa fermeture pure et simple. Dans le cadre de leur action politique, de nombreux militants, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, regrettent néanmoins le manque de courage des élus en place. Ceux qui osent relayer les inquiétudes et les



Radio27.be

demandes d'une part importante de la société civile en ce qui concerne l'accueil des migrants sont peu nombreux. Dans les assemblées et parlements, les voix ne semblent pas s'offusquer outre mesure des conditions de détention en centres fermés, du manque d'informations claires pour l'obtention du statut de réfugiés, de la faiblesse des structures d'accueil et d'encadrement... La récente altercation entre la sénatrice Ecolo Zakia Khattabi et la Ministre Maggie De Block sur le cas des Afghans prouve en tous cas que le débat est loin d'être serein et que la critique n'est pas la bienvenue...

La solidarité, un délit ?

Si la critique est désapprouvée, le soutien direct et concret aux migrants est quant à lui fortement mis à mal. La multiplication récente des intimidations visant

les personnes qui soutiennent les sans-papiers a de quoi inquiéter dans un Etat de droit.

En Belgique, on ne compte heureusement encore aucun cas de condamnation suite à un apport de soutien matériel (notamment l'hébergement) à des migrants en situation illégale. En France par contre, plusieurs personnes ont été interpellées et même placées en garde à vue alors qu'elles portaient assistance à des sans-papiers. Les textes de loi peuvent en effet être sujets à interprétation puisqu'il existe bel et bien un délit d'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers. Celui-ci vise avant tout à lutter contre le trafic illicite des migrants et donc à protéger, d'une certaine manière, les étrangers qui y sont confrontés⁽²⁾. Théoriquement, c'est l'intention de contrepartie financière pour celui qui apporte l'aide qui détermine le délit. Mais la confusion règne, surtout chez certains responsables politiques qui utilisent le flou pour intimider les citoyens qui voudraient apporter leur aide aux sans-papiers.

Chez nous, on constate néanmoins que les amendes ou condamnations pour participation à des manifestations ainsi que les cas de violences policières subies par des citoyens actifs se sont multipliés. A l'automne dernier, des manifestants belges qui avaient soutenus les Afghans installés à Bruxelles ont reçu une amende de 150 euros dans le cadre des sanctions administratives communales. Par ailleurs, plusieurs inculpations de militants du **CAS** (Comité d'Actions et de Soutien aux sans-papiers) et du **No Border** ont soulevé l'indignation au cours des derniers mois. Les faits qui leur sont reprochés sont groupés sous des dénominations telles que *manifestation sauvage, violences contre policiers, vol de matériel de police, incitation à l'émeute, rébellion, destruction de matériel policier...* Pour de nombreux observateurs, il s'agit d'une atteinte réelle et inquiétante à la liberté d'expression et de manifestation.

La multiplication de ces faits témoigne d'un climat ambiant de criminalisation des migrants et de ceux qui les soutiennent. Il semble qu'on n'ait aujourd'hui plus le droit de s'opposer à une politique que l'on juge injuste. Dans une carte blanche publiée au mois de novembre, 142 signataires, personnalités du monde associatif et universitaire, s'indignent de cette répression. Pour eux, *on a raison de se révolter contre le sort réservé à ceux qui n'ont rien fait d'autre que de tenter d'échapper à ce qui est devenu invivable, pour aller là où vivre redeviendra possible.*⁽³⁾

Si les migrants ont toujours été la cible de discours stigmatisants, le contexte de crise actuel ne fait que renforcer l'animosité d'une part de la population à leur encontre. D'autant que l'application des politiques mises en place contribue à criminaliser des personnes qui n'ont commis aucun autre délit que celui de circuler sans papiers sur notre territoire. Face aux injustices criantes auxquelles les migrants sont confrontés, l'exigence de soutien et de solidarité doit être plus forte que les intimidations, les pressions ou condamnations qui touchent les citoyens actifs sur ce

front. Parce qu'avec d'autres, nous voulons continuer de croire que les solutions aux crises économiques qui se succèdent ne peuvent plus se faire au détriment des droits fondamentaux...

Muriel Vanderborght

1. http://www.gettingthevoiceout.org/presentation_fr/
2. Malchair F., « Délit de solidarité » dans *Agenda interculturel*, Revue du CBAI, janvier 2011, n°289.
3. *Stopper la criminalisation pour renforcer la solidarité*, Carte blanche publiée le 14 novembre 2013 dans *Le Soir*.

Agir par le dessin

Depuis le mois de septembre 2013, 450 Afghans se mobilisent pour faire cesser les expulsions vers leur pays en guerre. Parce qu'elle voulait agir et faire connaître la situation de ces Afghans d'une manière originale, Anaële Hermans a choisi de réaliser, avec sa sœur, une courte bande dessinée qui évoque le quotidien de ces migrants...

Qu'est-ce qui t'as amenée à réaliser cette bande dessinée sur la situation des Afghans à Bruxelles ?

Quand j'ai visité pour la première fois le lieu où ces 450 Afghans se trouvent, cela a été un choc de découvrir les conditions dans lesquels ils vivaient. Je savais que la situation de l'immigration était dure en Belgique mais je ne pensais pas que c'était à ce point-là. Je ne pensais pas qu'on pouvait renvoyer des gens vers un pays en guerre, certains avec de petits enfants, certains vivant ici depuis plus de 5 ans. Je pensais vivre dans un pays démocratique, dans un Etat de droit et j'ai été étonnée de voir cette situation. Il me semblait important que les gens le sachent. Ce n'est pas uniquement au loin, dans d'autres pays que les droits de l'homme sont bafoués. Malheureusement, ça se passe aussi chez nous. J'avais envie d'agir ! Comme j'écris et que ma sœur dessine, nous avons décidé ensemble de réaliser cette petite bande dessinée.

Quand on la lit, c'est le côté humain, plus que politique, qui ressort. C'était une volonté de votre part ?

Oui, parce que cela permet de toucher des gens. Ici, je raconte la rencontre avec les sans-papiers avec mon point de vue, du coup les lecteurs se sentent plus touchés. Il y a eu un bon accueil de la part de personnes qui n'étaient pas sensibilisées à la question. Ils ont eu envie d'en savoir plus, ils ne se rendaient pas compte que cela se passait comme ça. C'est vraiment une première accroche, en espérant que les gens aient envie d'aller vers les Afghans. On l'a réalisée à un moment où eux-mêmes souhaitaient des supports qui permettent de les présenter autrement que comme des manifestants ou des « troubleurs » d'ordre public.

On peut se sentir dépourvu face à cette situation. Pour toi, chacun peut faire quelque chose à sa manière ?

Bien sûr ! Il y a une maman qui vient souvent lire des livres aux enfants. Il y a quelqu'un qui vient de Namur toutes les



semaines avec un réchaud et de la nourriture qu'il récolte chez ses voisins. Il cuisine un repas avec entrée, plat et dessert pour tous les Afghans. Il y a eu un autre qui tient un restaurant à Bruxelles, il les a tous invités à venir manger chez lui. Il y en a qui les aident au niveau logistique, d'autres écrivent des cartes blanches, certains organisent des actions choc. Bref, il y a une multitude de manières d'agir, et elles se complètent toutes !

Comment les migrants vivent cette solidarité ?

Ils sont très touchés. Dans le cas des Afghans, ils disent eux-mêmes que s'il n'y avait pas eu ces mouvements de solidarité leur occupation n'aurait pas tenu. Et là ça fait 5 mois ! Ils disent tous qu'ils n'oublieront jamais cette solidarité et qu'ils garderont quelque chose de très positif de la Belgique. Même après trois jours de marche dont ils reviennent épuisés, ils sont touchés et heureux de ce qui s'est passé, du soutien qu'ils ont reçu de la part de la population. On sent aussi qu'ils aimeraient vraiment pouvoir rendre quelque chose en retour et qu'ils ne le peuvent pas.

A titre personnel, qu'est-ce que ce contact t'apporte ?

Par rapport à d'autres personnes, je ne me sens pas très à l'aise dans le combat politique. Par contre, j'aime beaucoup le contact interpersonnel, rencontrer les gens et voir qui ils sont au travers de leur histoire. Ils ont un regard et des choses à dire sur leur société, sur la nôtre et sur le monde de manière globale. Il m'arrive souvent d'emmener un ami migrant avec moi lorsque je vais voir des copains. C'est à chaque fois l'occasion de passer de bons moments et tout le monde sort content de la rencontre. Si seulement cela pouvait se faire plus spontanément !

La bande dessinée peut être consultée dans son intégralité sur le site des Equipes Populaires.

SOMMAIRE

3 L'ASILE, UNE VOIE (SOUVENT) SANS ISSUE

Toute la misère du monde s'est-elle réfugiée en Belgique ? Notre pays se situe dans le peloton de tête des Etats membres de l'Union européenne pour l'accueil de migrants. Mais ceux-ci sont surtout des ressortissants européens. En ce qui concerne l'accueil des demandeurs d'asile, c'est différent : leur nombre est en baisse alors qu'il augmente dans d'autres pays européens. Coup d'œil sur la procédure d'asile et l'évolution des demandes.

7 LES VRAIES RAISONS DE LA MIGRATION

A force d'envisager l'immigration sous un angle chiffré, on occulte les raisons expliquant les flux migratoires. L'absence de contextualisation n'est pas sans conséquence ; elle renforce même les préjugés à l'égard du migrant. Celui-ci possédant son parcours et ses propres raisons de quitter une terre au profit d'un sol inconnu, tentons d'apporter un regard neuf sur un phénomène hors de contrôle.

10 INTERVIEW : ZOÉ GENOT : DES DÉCISIONS D'UNE BRUTALITÉ PEU CONNUE !

Au Parlement fédéral, quand on parle social ou politique d'accueil des étrangers, elle endosse avec témérité le maillot de l'empêcheuse de tourner en rond ! Zoé Genot, députée Ecolo, égratigne plus souvent qu'à son tour la politique défendue par Maggie De Block, la secrétaire d'Etat à l'asile et la migration.



Equipes Populaires

14 CENTRES OUVERTS ET FERMÉS : ENTRE LES MURS

Souvent méconnus du grand public qui en ignore le fonctionnement, voire l'existence même, les centres ouverts et plus encore les centres fermés occupent une place importante dans la politique d'asile menée en Belgique. Tour d'horizon de ces lieux dont l'existence de certains questionne sévèrement notre démocratie.

Equipe de rédaction :

Claudia Benedetto, Jean-Michel Charlier,
Monique Van Dieren, Christine Steinbach,
Muriel Vanderborght

Rédactrice en chef : Monique Van Dieren

Mise en page : Hassan Govahian

Editeur responsable : Christine Steinbach,

48 rue de Gembloux, 5002 - Namur

Tél : 081/73.40.86 - Fax : 081/74.28.33

Courriel : secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 2€

Pour s'abonner (Contrastes+La Fourmilière) :

Versez 15 € au compte BE46 7865 7139 3436
des Equipes Populaires, avec la mention :
"Abonnement à Contrastes" + votre nom.

17 DE L'AIDE QUOTIDIENNE À LA CONTESTATION...

Les occupations de bâtiments bruxellois par des collectifs d'Afghans sans-papiers et les marches qu'ils ont organisées vers Mons et vers Gand ont mis les projecteurs sur ceux qui les accompagnent. En Belgique, les collectifs et les associations de solidarité avec les sans-papiers sont actifs depuis de nombreuses années. Une lutte qui, dans le contexte actuel, semble pourtant de plus en plus difficile à mener.